

**IAS 1000032676
MODIFICATION 002**

Questions et réponses :

Question 1	Sur quelle surface les bras de moniteur seront-ils installés ?
Réponse 1	Les bras de moniteur seront installés sur les surfaces hautement réglables
Question 2	Catégorie 1b – Surfaces à hauteur fixe – L'Annexe A-1 Spécifications pour les espaces de travail prévoit soit des œillets, soit des espaces finis. Ces surfaces seraient-elles acceptables avec des espaces finis au lieu d'œillets ?
Réponse 2	Les espaces finis sont acceptables pour ces surfaces
Question 3	<p>Il n'y a aucune disposition relative aux grades dans l'annexe A-1 des Spécifications pour les espaces de travail SA. La catégorie 1.b fait référence à des matériaux de grade B, ou 2 ou supérieur.</p> <p>Différents fabricants ont des systèmes de classement et de tarification différents. Veuillez clarifier les critères de qualité afin que tous les soumissionnaires utilisent les mêmes spécifications ou veuillez supprimer les références de qualité de la description.</p>
Réponse 3	La préférence est d'avoir plusieurs choix de stratifiés en bois modernes disponibles.
Question 4	Les comptoirs sur panneaux (Typiques C) sont actuellement présentés dans une position qui interférera avec la table réglable en hauteur. Permettez-vous que ces comptoirs soient en porte-à-faux au-dessus du panneau afin de ne pas interférer avec la hauteur supérieure de la table ?
Réponse 4	Oui, c'est acceptable